

# Comité syndical

## Compte-rendu de réunion



Réunion du 22 septembre 2014, au Mesnil-Saint-Denis

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- M. POUPART Bonnelles
- M. FEYT Boullay-les-Troux
- Mme DARMON CA du Plateau de Saclay
- Mme GONTHIER CC Cœur d'Yvelines
- Mme DESCHAMPS CC des Etangs
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. BARBOTIN CC Plaine et Forêt d'Yvelines
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POULLOT Châteaufort
- Mme VON EUW Chevreuse
- M. MONTEGUT Choisel
- M. EZAT Clairefontaine-en-Yvelines
- Mme BOUTIN Conseil général des Yvelines
- M. VANDEWALLE Conseil Général des Yvelines
- Mme BESSON Conseil régional d'Ile-de-France
- M. FISCHER Conseil régional d'Ile-de-France
- M. ARTORE Courson-Monteloup
- M. LECOMPAGNON Fontenay les Briis
- M. DESSAUX Forges les Bains
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. STOUVER Grosrouvre
- M. DOUBROFF Hermeray
- Mme LEHMAN Jouars-Pontchartrain
- M. ALLIRAND La Queue-lez-Yvelines
- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- Mme IKHELF Le Perray-en-Yvelines
- M. POMMET Les Essarts-le-Roi
- M. ROUX Les Mesnuls
- Mme ORAIN Lévis-Saint-Nom
- M. BESCO Magny-les-Hameaux
- M. DECROIX Mareil-le-Guyon
- M. CLEMENCE Méré
- M. HAMON Milon-la-Chapelle
- Mme GUERLAIN Montfort-l'Amaury
- M. GIMENES Poigny-la-Forêt
- Mme HENRI Rochefort-en-Yvelines

- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- Mme BRIQUET Saint-Léger-en-Yvelines
- Mme BECKER Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- M. POULON Sonchamp
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

Mme ANSART (FORGES-LES-BAINS), M. FASOLIN (GIF-SUR-YVETTE), Mme SAGEAU (HERMERAY), M. FANCELLI (LES ESSARTS-LE-ROI), Mme METREAU (MONTFORT L'AMAURY), M. MERHAND (SAINT-LAMBERT-DES-BOIS), Mme ROBIC (SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE).

Mme AIGUEPERSE (CCI 78), MM ROSE et PRIEUR (ANY), M. AUBLE (CG78), M. BENTEGEAT (CRIF), Mme GIOBELLINA (UAP), M. DULONG (DOURDAN), M. DUVAL (CESER), M. JUND (Neauphle-le-Château), Mme LECUYER (Qualité de Vie), M. BEAUMONT (COSTIC).

PNR : Mmes LE LAGADEC, BUREAU, DELAITRE, HOUGUET, MONTET, DOUBRE, FRANCOLIN, CHABROL, MM. HARDY, MARGAT, MARI.

Absents excusés :

- Mme GIAMMATTEI Auffargis
- M. PANNETIER CA Versailles Grand Parc
- M. BONNEAU Conseil Général de l'Essonne
- Mme ROBILLARD Conseil Général de l'Essonne
- M. PLANCHENAU Conseil Général des Yvelines
- Mme JEAN Conseil Général des Yvelines
- Mme PECRESSE Conseillère Régionale d'Ile-de-France
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. REINAUD Dampierre-en-Yvelines
- Mme MEYER Gambais
- M. GALIANO Gambais
- M. LAMBERT Rochefort-en-Yvelines
- Mme MICHEL Saint-Forget
  
- Mme BRETAGNE Saint-Arnoult-en-Yvelines
- M. DELPORT ONF
- M. LEGAULT CESER

Pouvoirs :

- Pouvoir de Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE
- Pouvoir de M. BONNEAU à M. FISCHER
- Pouvoir de Mme MEYER à M. GUEGUEN

### **1. Approbation du compte-rendu du Comité du 08 juillet 2014.**

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Il est demandé cependant que le texte de la motion prise par le Comité syndical contre le survol du Parc par des hélicoptères soit transmis à l'ensemble du comité syndical dans les prochains jours. Plusieurs conseils municipaux souhaitent prendre des motions comparables dans les prochaines semaines (voir pièce jointe).

### **2. Election des représentants des intercommunalités de l'Essonne et des Yvelines au Bureau syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.**

Le Comité syndical réuni le 19 mai dernier, n'a pu procéder à l'élection des membres du Bureau syndical représentant les intercommunalités car les collèges étaient incomplets, toutes les intercommunalités n'ayant pas désigné leurs représentants.

Par conséquent, il est proposé au Comité syndical de procéder à cette élection, étant précisé que seuls peuvent participer à ce vote les membres du collège des délégués représentants d'intercommunalités.

Pour rappel, les statuts du Parc précisent que les membres du Bureau syndical sont élus par le Comité syndical en son sein, en respectant la répartition suivante :

- 4 représentants de la Région Ile-de-France
- 3 représentants du Département des Yvelines
- 1 représentant du Département de l'Essonne
- 2 représentants des communes de l'Essonne
- 9 représentants des communes des Yvelines
- *2 représentants des EPCI des Yvelines (collège renouvelé)*
- *1 représentant des EPCI de l'Essonne (collège renouvelé).*

Sont candidats :

- Collège des EPCI des Yvelines : Mme Paulette DESCHAMP, M. Gaël BARBOTIN, M. Jacques PELLETIER
- Collège des EPCI de l'Essonne : Mme Monique DARMON

Sont élus :

- Collège des EPCI des Yvelines : M. Gaël BARBOTIN, M. Jacques PELLETIER
- Collège des EPCI de l'Essonne : Mme Monique DARMON

### **3. Représentations extérieures**

Suite au renouvellement du Comité syndical, il convient d'élire les membres du Comité syndical qui auront à assurer la représentation du Parc dans les instances suivantes :

- Conseil d'Administration de l'ATEPS (un titulaire).
- Commission Locale de l'Eau de la Mauldre : un titulaire (cf. courrier du 02 mai 2014).
- Commission Locale de l'Eau Nappe de Beauce : un titulaire (cf. courrier du 16 juin 2014).

Sont candidats :

- Conseil d'Administration de l'ATEPS : M. François FRONTERA

- Commission Locale de l'Eau de la Mauldre : Mme Patricia GUERLAIN
- Commission Locale de l'Eau Nappe de Beauce : M. Frédéric DOUBROFF

Sont élus à l'unanimité :

- Conseil d'Administration de l'ATEPS : M. François FRONTERA
- Commission Locale de l'Eau de la Mauldre : Mme Patricia GUERLAIN
- Commission Locale de l'Eau Nappe de Beauce : M. Frédéric DOUBROFF

#### **4. Présentation des associations membres du Comité syndical avec voix consultative.**

Le 02 juillet 2012, le Bureau syndical a procédé à l'élection des 4 associations pouvant siéger au sein du Comité syndical avec voix consultative. Il s'agit de l'Union des Amis du Parc, de l'Association Naturaliste des Yvelines, de l'association Hélicum et de la Société des Amis de la Région de Rambouillet de sa Forêt (SARRAF). Le Président du Parc a proposé aux représentants de ces associations de présenter leur engagement et activités aux membres du Comité syndical.

Les associations présentes, l'Union des Amis du Parc et l'Association Naturaliste des Yvelines, ont donc effectué leurs présentations (ci-jointes).

L'association naturaliste des Yvelines souhaite un renforcement du partenariat et se propose d'animer des sorties publiques dans le cadre du programme d'animations du Parc.

La présidente de l'Union des Amis du Parc aimerait que les commissions plénières soient davantage participatives, elle aimerait également au titre de ses recommandations finales à l'issue de son exposé que le Parc soit systématiquement associé aux décisions de démolition, qui peuvent comporter un risque pour la conservation du patrimoine ancien. La densification très louable ne doit pas s'effectuer au détriment du patrimoine.

De même Madame GIOBELLINA souhaite s'assurer qu'un courrier adressé au Préfet est bien prévu afin de demander que le Parc puisse figurer dans le futur comité consultatif du futur Etablissement public administratif après la transformation prévue du statut du futur Etablissement Public de Paris Saclay. Le Président lui répond par l'affirmative.

Elle se félicite enfin du partenariat de confiance qui s'est instauré progressivement entre le Parc et l'UAP et félicite la réactivité de l'équipe technique pour la création d'une newsletter destiné aux élus et membres du comité syndical.

Madame LECUYER de l'association Qualité de Vie du Pays de Limours souhaite que le Parc intervienne sur une pollution intervenue sur la Prédécelle. Monsieur VANDEWALLE lui répond que la mission Environnement du Parc va étudier cette question.

#### **5. Incidences de la réforme territoriale sur les parcs naturels régionaux.**

La Fédération des parcs naturels régionaux de France a transmis aux parcs une note d'analyse des incidences de la réforme territoriale sur l'avenir des parcs. Cette note (ci-jointe en annexe) a été adressée pour information aux membres du Comité syndical. A l'occasion de cette séance du Comité, il est proposé aux élus d'échanger sur la base de ce document. Monsieur VANDEWALLE souligne que cette note a le mérite de poser les éléments du débat qui demeurent plein d'incertitudes. La disparition de la clause de compétence générale est beaucoup discutée actuellement. Les parcs naturels sont à la recherche de financements propres et suggèrent un prélèvement sur le montant des taxes ENS. La place des départements dans ce contexte est également sujette à interrogations. Il

informe enfin que le président de la Fédération va se porter à nouveau candidat lors de la future Assemblée Générale qui aura lieu lors du prochain congrès. Il avait un temps laissé entendre qu'il se retirait et finalement il postule pour un nouveau mandat car le calendrier des textes législatifs majeurs qui impactent le devenir des parcs est repoussé.

## **6. Décision modificative n°1**

Cette décision modificative est composée d'ajustements comptables et de deux opérations nouvelles :

- Travaux d'aménagement de la Maison de l'écomobilité (n°822),
- Financement de thèse de recherche 2014-2015 (n°823).

Le président du Parc rappelle brièvement tout l'intérêt de ces nouvelles opérations. La maison de l'éco-mobilité est un projet très ancien qui va voir le jour dans les prochains mois et qui devrait répondre à une forte attente tant du côté des habitants que des touristes.

Tandis que les collaborations entre le monde de la recherche et le Parc doivent être saluées. C'est une vraie chance que le Parc soit proche géographiquement des laboratoires de recherche.

Dans le contexte actuel transitoire avant la signature d'un nouveau contrat de Parc, il est probable que l'approbation d'un nouveau contrat de Parc par les financeurs ne pourra pas intervenir avant la fin de l'année. Néanmoins, en raison de l'importance de ces deux opérations, il souhaite les engager dès maintenant et solliciter la Région Ile-de-France et les Conseils Généraux des Yvelines et de l'Essonne pour une autorisation de commencement anticipé de ces deux opérations.

Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité.

## **7. Cession de vélos électriques**

Le Parc envisage de céder 4 vélos électriques, acquis en 2009 et initialement destinés à être loués par les visiteurs du château de la Madeleine. Il s'agit d'anciens modèles, peu performants et dont les batteries, usées, devront être remplacées.

Sachant que les vélos ont été achetés en 2009 (mandat n°1062 du 24/08/2009), l'amortissement n'aurait débuté qu'en 2010. Le Parc n'étant soumis aux amortissements qu'en 2011, les acquisitions antérieures n'ont pas été amorties.

Le tableau d'amortissement aurait été le suivant :

Année	Total
2009	0 €
2010	230 €
2011	230 €
2012	230 €
2013	230 €
2014	230 €

La valeur résiduelle de chaque vélo en 2014 est donc de 230 €. Ce serait logiquement le prix de vente.

Néanmoins, si l'on considère que la batterie vaut environ 1/3 du prix du vélo, et que les dites batteries sont usées et devront être remplacées par les acheteurs, on peut déduire 1/3 de la valeur résiduelle de chaque vélo, soit un prix de vente proposé à 150 € (153,33 € pour le vélo et 76,67 € pour la batterie).

Par ailleurs, l'un des vélos est défectueux et irréparable (financièrement, cela coûterait plus cher de le réparer qu'acheter un nouveau modèle). Par conséquent, il est proposé de le céder en pièces détachées à l'euro symbolique aux acheteurs des autres vélos.

Cette cession est approuvée à l'unanimité.

**Questions diverses :**

- Présentation des activités du COSTIC et du partenariat avec le Parc.